

Réseau National de collaboration pour le développement de bonnes pratiques en santé mentale dans le cadre de la Politique de la Ville

L'objectif général de cette action est de renforcer, soutenir et développer la base Nationale d'un Réseau de Collaboration en Santé Mentale qui se fixe les objectifs suivants :

- La reconnaissance du rôle, de l'expérience et de l'expertise des usagers, de leur entourage et des élus locaux dans la planification et le développement des services
- La création de services de psychiatrie intégrés dans la Cité qui puissent répondre aux besoins en santé mentale de la population en accord avec la Politique de Ville et les acteurs de la vie la cité.
- Le redéploiement des grands hôpitaux psychiatriques par la création de services intégrés en partenariat avec les villes concernées
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et la stigmatisation des citoyens ayant des troubles psychiques.

Le but du Réseau National de Collaboration en Santé Mentale est de répondre aux besoins en terme d'information, de formation, de développement réseau et d'organisation des services de santé mentale qui s'engagent dans cette voie.

Contenu :

La collaboration entre la Politique de la Ville (DIV) et le Centre Collaborateur de l'OMS (Lille, France) / EPSM Lille Métropole pour le développement des bonnes pratiques dans les villes dont la Santé Mentale est une priorité, se base, notamment, sur la recherche Nationale « Santé Mentale en Population Générale¹ » qui implique les Directions et professionnels du secteur psychiatrique et les Maires des villes. Il s'agira de mettre à disposition les outils existants du C.C.OMS afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des bonnes pratiques au niveau local notamment par : la mise en place de *conseil locaux de santé mentale* regroupant les différents acteurs clés du champ (élus, associations d'usagers et familles, professionnels de la santé et du travail social...); cette action passe par la désignation d'un référent santé mentale, formé et informé en continu, dans les communes retenues.

Déroulement :

L'objectif est dans un premier temps de répertorier les bonnes pratiques actuelles ou à venir, de parvenir à un consensus puis de les étendre dans 45 sites urbains en associant les services de psychiatrie. La réalisation concrète de l'action consistera dans la mise en place de Conseils Locaux de Santé Mentale impliquant les habitants et collectivités dans les territoires ciblés en appui sur des réseaux et ressources déjà actifs : Ateliers Santé Ville, réseau Santé Ville OMS, Enquête Santé Mentale en Population Générale et l'association Elus Santé Publique et Territoires par exemple.

La mise en place et le développement de ce réseau nécessitera :

- Une observation et diagnostic des dispositifs et des réseaux actifs sur le territoire ciblé
- Une réflexion mutuelle et des propositions d'actions locales adaptées
- Le développement et la coordination de Conseils Locaux de Santé Mentale

Le développement d'indicateurs pour une évaluation continue des actions

¹ BELLAMY V., ROELANDT JL, CARIA A., Troubles mentaux et représentations de la santé mentale - premiers résultats de l'enquête Santé mentale en population générale, Etudes et Résultats, octobre 2004, n°347